Gouvernement du Canada | Government of Canada

Canada

Régime de services dentaires pour les pensionnés (RSDP)

Communiqué

Numéro 25

juillet 2024

Préparation de la transition du Régime de services dentaires pour les pensionnés à la Canada Vie

Comme il a été annoncé précédemment, la Compagnie d'assurance du Canada sur la Vie (Canada Vie) **a été attribuée le contrat d'administration du Régime de services dentaires pour les pensionnés** (RSDP) **(Canada.ca/pension-avantages)** à la suite d'un processus d'approvisionnement concurrentiel. À compter du 1er novembre 2024, la Canada Vie commencera à traiter toutes les demandes de règlement au titre du RSDP.

Des équipes du gouvernement du Canada, de la Sun Life et de la Canada Vie travaillent ensemble pour assurer une transition fluide et sans interruption du traitement des demandes de règlement de frais dentaires.

Préparation de la transition vers la Canada Vie

Pour que la Canada Vie puisse communiquer avec vous pendant la transition, vous êtes priés de tenir à jour vos coordonnées auprès de l'administrateur actuel du régime, la Sun Life :

- **Si vous avez un compte en ligne**, vous pouvez visiter le **site Web des services aux participants du RSDP** (**sunlife.ca/rsdp**) de la Sun Life et mettre à jour vos coordonnées, y compris votre adresse postale;
- **Si vous n'avez pas de compte en ligne** vous pouvez téléphoner au Centre d'appel du RSDP de la Sun Life au 1-888-757-7427 (sans frais en Amérique du Nord), du lundi au vendredi de 6 h 30 à 20 h (HNE), pour confirmer vos coordonnées.

Si vous devez mettre à jour votre **protection dentaire (canada.ca/pension-avantages)**, vous devez communiquer avec le **Centre des pensions du gouvernement du Canada (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/remuneration-compensation/services-pension-services/pension/cn-cu-fra.html)** ou votre bureau des pensions pour s'assurer :

- que vos dossiers sont à jour;
- que vous payez le **taux de cotisation (canada.ca/pension-avantages)** lié à la catégorie de protection appropriée.

Les demandes de règlement de frais dentaires doivent continuer d'être envoyées à la Sun Life pour le moment

Jusqu'à ce que la Canada Vie prenne en charge l'administration du RSDP le 1er novembre prochain, vous devez continuer d'envoyer toutes les demandes de règlement de frais dentaires et requêtes à la Sun Life.

DANS CE NUMÉRO :

- **Préparation de la transition vers la Canada Vie**
- **Les demandes de règlement de frais dentaires doivent continuer d'être envoyées à la Sun Life pour le moment**
- **La Canada Vie effectuera l'adhésion préalable en votre nom**
- **Présenter des demandes de règlement à la Sun Life avant la transition le 1er novembre 2024 à la Canada Vie**

La Canada Vie effectuera l'adhésion préalable en votre nom

Le nouveau contrat avec la Canada Vie exige que l'adhésion préalable soit effectuée. L'adhésion préalable est obtenue lorsque :

- les renseignements sur vous-même, y compris votre adresse, vos renseignements bancaires et sur les personnes à charge, sont fournis;
- vous consentez à ce que la Canada Vie utilise vos renseignements personnels pour traiter les prestations et gérer le RSDP.

En raison des leçons tirées de la transition du Régime de soins de santé de la fonction publique en 2023, la Canada Vie procédera à l'adhésion préalable initiale au RSDP pour presque tous les membres actuels. Cette mesure

permettra d'éviter toute interruption dans le traitement des demandes de règlement de frais dentaires pour vous et vos personnes à charge admissibles à compter du 1er novembre 2024.

La Canada Vie a déjà commencé à envoyer aux membres, par la poste et par courriel, des renseignements sur le processus d'adhésion préalable en leur nom. La Canada Vie effectuera votre adhésion préalable entre août et septembre 2024. Toutefois, si vous ne recevez pas de courriel direct ou de lettre de la Canada Vie d'ici le 20 septembre, veuillez communiquer avec le Centre de services aux membres du RSDP de la Canada Vie au 1-855-415-4414 (sans frais en Amérique du Nord), du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (heure locale du membre) ou 1-431-489-4064 (frais virés/numéro international).

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez :

- visiter la **page Web de la foire aux questions sur le nouvel administrateur pour le régime de services dentaires (canada.ca/pension-avantages)**;
- visiter le **site Web des services aux membres du RSDP de la Canada Vie (canadavie.com/rsdp)**;
- communiquer avec le Centre de services aux membres du RSDP de la Canada Vie.

POUR TOUTE QUESTION

Le RSDP est administré par la Sun Life pour le compte du gouvernement du Canada. Le rôle de la Sun Life est d'évaluer les demandes de règlement et de répondre aux questions sur les prestations. Pour des questions concernant vos prestations ou vos demandes de règlement au titre du RSDP, consultez le livret du participant à **www.sunlife.ca/rsdp** ou appelez le centre d'appels de la Sun Life au 1-888-757-7427 (numéro sans frais pour l'Amérique du Nord) ou au 613-247-5100 (si vous appelez de la région de la capitale nationale). Les représentants du centre d'appels sont disponibles du lundi au vendredi de 6 h 30 à 20 h, heure normale de l'Est.

FSC © Recyclé
Contribue à l'utilisation responsable des ressources forestières
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council
100%

Présenter des demandes de règlement à la Sun Life avant la transition le 1er novembre 2024 à la Canada Vie

Afin d'assurer le remboursement rapide de vos demandes de règlement dentaires avant le 1er novembre, continuer à présenter vos demandes de règlement à la Sun Life d'ici les dates suivantes :

Type de demande de règlement	Date limite de soumission
Soumission électronique présentée directement à partir de votre cabinet dentaire	Jusqu'au 31 octobre 2024 à 23 h 59 HNE
En ligne, sur le site Web des Services aux participants du RSDP de la Sun Life (sunlife.ca/rsdp)	Jusqu'au 24 octobre 2024 à 23 h 59 HNE
Les demandes de règlement sur papier doivent être envoyées par la poste à : Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie Bureau des règlements de frais dentaires C. P. 6159, succ. CV	Reçues avant le 24 octobre 2024 Les demandes de règlement papier reçues après cette date seront envoyées à la Canada Vie pour traitement à compter du 1er novembre 2024.

N'oubliez pas :

- Complétez et signez le formulaire de demande de règlement dentaires si vous les envoyez par la poste.
- Joindre les factures originales et les reçus personnalisés. Les photocopies ne seront pas traitées. Notez que les reçus de caisse ne sont pas considérés comme des preuves de paiement acceptables.
- Conservez des copies de vos reçus, de votre formulaire de demande de règlement dûment rempli et de tout autre document pendant un an, au cas où elles seraient nécessaires pour des vérifications ou des demandes d'appels ultérieurs. Les originaux ne seront pas retournés.

Après le 1er novembre 2024

La Sun Life s'engage à vous offrir un soutien après le 1er novembre 2024 de la façon suivante :

- Les relevés individuels de demande de règlement demeureront accessibles pendant 18 mois à compter de la date de traitement de votre demande de règlement dentaires. Le site Web des Services aux participants du RSDP de la Sun Life sera mis hors service le 1er décembre 2024. Toutefois, vous aurez toujours accès à vos renseignements par l'entremise du site Web générique de la Sun Life jusqu'au 1er mai 2026. Pour accéder au site, ouvrez une session sur **masunlife.ca**, puis cliquez sur « Vos garanties en bref », choisissez « Règlements » et « Règlements récents ».
- Le Centre d'appels de la Sun Life demeurera accessible jusqu'au 1er mai 2026 pour les problèmes techniques liés au site Web, comme la réinitialisation du code d'utilisation et du mot de passe. Pour parler à un représentant du centre d'appels de la Sun Life, composez le 1-888-757-7427 (sans frais de partout en Amérique du Nord). Si vous êtes dans la région de la capitale nationale, composez le 613-247-5100, du lundi au vendredi, de 6 h 30 à 20 h HNE.

PDF5627-F 07-24 kg-an